

3^{ème} COSUI SÉCURITÉ

SÉCURITÉ : NE RIEN LACHER



Le 9 septembre 2024 s'est déroulé le **3^{ème} comité de suivi (COSUI)** consécutif au drame de Bullecourt le 21 novembre 2022. Ce COSUI a donc été l'occasion de faire le **point sur les mesures prises** depuis, et notamment au travers des dispositions législatives, équipements et pratiques collectives.

Principalement axé sur les métiers du contrôle fiscal, l'ensemble du dispositif s'est élargi notamment grâce à l'action de **F.O.-DGFIP** à l'ensemble des métiers exercés à l'extérieur, dont huissiers et géomètres, ainsi qu'aux métiers d'accueil.

La séance de ce jour a fait le point sur :

- ▶ la formation professionnelle ;
- ▶ l'équipement en véhicules, gilets-pare-balles (GPB) et la smartphonie ;
- ▶ la mise en œuvre du protocole DGFIP/ Police/ Gendarmerie ;
- ▶ l'outil SignalFip ;
- ▶ les actions dans le cadre de la protection fonctionnelle.

M. Robert, Directeur Général adjoint (DGA), qui présidait ce COSUI a d'emblée exprimé son attachement à la démarche et son **souhait de maintenir ce format de réunion « tant qu'il sera nécessaire »**.

Pour **F.O.-DGFIP**, les premiers mots du Président ont quelque peu rassuré sur la volonté de l'administration de pérenniser ces rendez-vous ; à contre courant d'une organisation syndicale désirant transférer ces sujets au

sein d'une formation spécialisée de réseau (FSR) déjà bien occupée. Pour **F.O.-DGFIP**, **ces COSUI ne doivent pas être vidés de leur substantifique moelle au profit de la FSR. Au vu de l'actualité le sujet de la Sécurité ne saurait être banalisé.**

En réponses aux liminaires (voir la notre ci-dessous), le Président a redit l'engagement qui est le sien de ne pas en faire un COSUI comme les autres ; **la volonté est bien de poursuivre la mise en œuvre de ce plan.**

En réponse à **F.O.-DGFIP** sur le **bâtimentaire et les chemins de fuite**, il a pris note et fera un **point spécial** sur cette thématique et les conditions d'accueil au **prochain COSUI**. Le Président semble avoir compris notre crainte d'un essoufflement du processus.

Il est d'autant plus **urgent d'agir** que **certaines dérives** voient le jour. À ce titre, nous avons alerté le DGA sur la conception toute personnelle qu'a le DRFiP du Rhône de la doctrine d'emploi des IDIV, puisque ce dernier exige des 32 collègues A+ de la cité administrative qu'ils assistent les vigiles sur la pause méridienne pour en contrôler les accès ! Comment comprendre que **l'administration continue parfois de créer elle-même les risques qu'elle prétend combattre pour quelques économies budgétaires ?**

A été abordé en premier point la **formation professionnelle**, et notamment, en formation continue, un nouveau module dédié à la **désescalade de l'agressivité**, élaboré avec la police nationale pour lequel la formation des formateurs sera réalisée en novembre. Il aboutira à une **offre aux agents début 2025**. Par ailleurs, une **e-formation sur les incivilités** sera disponible **fin 2024** avec **inscription d'office de tous les agents**.

F.O.-DGFIP prend acte mais regrette le recours trop fréquent à l'e-formation.

ÊTRE VIGILANT SUR L'ÉQUIPEMENT

Concernant l'équipement, **F.O.-DGFIP** avait, dans ses propos liminaires, fustigé la **lenteur des dotations** depuis le lancement début 2023, au vu des fiches transmises.

Les représentants de SPIB actualisent la situation et indiquent que **les 477 véhicules** (Zoé Renault électrique et 208 essence ou électrique) seront bien **livrés pour octobre 2024**.

En matière de bornes de recharge électrique, **192 bornes supplémentaires** à celles déjà livrées seront commandées **d'ici à fin 2024** ; il est à noter que ces véhicules pourront se recharger sur des bornes publiques.

Selon le Président, **un bilan de l'utilisation** des nouveaux véhicules sera fait **en 2025**.

Une e-formation est aussi en cours pour **sensibiliser les conducteurs** à la conduite électrique.

Pour les **gilets pare-balles**, **458 GPB** ont été livrés durant l'été **sur les 632 commandés**. Il y en a 40 en dépannage en stock au SDNC.... L'administration ne nous a pas dit de quelle taille ni s'il s'agissait de modèles féminins et/ou masculins.

Une **solution de smartphonie** consistant en une possibilité d'actionner une **alerte en temps réel** est actuellement **en cours de déploiement** dans la sphère du contrôle fiscal ; elle est ensuite prévue au second semestre 2024 pour les huissiers et géomètres.

F.O.-DGFIP s'inquiète du **déploiement tardif de ces smartphones aux 1 500 collègues huissiers et géomètres**, et surtout à quand la fin du déploiement si le démarrage a bien lieu en juin ? Notons que l'expérimentation chez les huissiers a révélé un **déclenchement de l'alerte de façon intempestive**. L'administration dit être consciente du problème.

F.O.-DGFIP a été la **seule organisation syndicale à demander de l'information et faire quelques commentaires sur le suivi des mesures de sécurité pour les huissiers**, n'en déplaise à l'administration qui n'avait pas prévu d'en donner.

Apprendre par exemple que la dotation aux huissiers des **badges VIGIK** n'en est **qu'au stade de l'expérimentation** a de quoi choquer tant ce dispositif est utile et réclamé depuis des années.

Quant à la **fluidification de la circulation d'information entre vérificateur-comptable-huissier**, du boulot reste à faire !

Nous avons aussi interpellé l'administration sur l'incongruité du PACD des géomètres, sans plus d'explications.

Nous reposerons au prochain COSUI ces questions que sont légitimement en droit de se poser nos collègues huissiers et géomètres.

UN PROTOCOLE QUI A TOUT À PROUVER

La **Directrice Générale a signé le 30 mai 2024 un protocole de coopération en faveur de la sécurité des agents des Finances publiques avec la Police nationale, la Préfecture de police de Paris et la Gendarmerie nationale**.

Ce protocole concerne plus particulièrement la sphère du contrôle, les huissiers, les agents enquêteurs, les évaluateurs domaniaux et les géomètres cadastrés.

Un **réseau de référents locaux** permettra, selon la DGFIP, de faciliter les relations entre la DGFIP et les forces de sécurité intérieures.

F.O.-DGFIP ne peut que souhaiter la réussite de ce protocole, mais les **chefs de division du contrôle fiscal** qui **se voient rajouter cette mission** pourront ils la gérer ou la délégueront-ils ?

FAIRE ÉVOLUER SIGNALFIP DANS LE BON SENS

Lors du groupe de travail du 3 septembre dernier ont été présentés aux organisations syndicales les **modules « signalements internes » et « représentants du personnel » qui viendront compléter SignalFip, fin 2024 pour le premier, et courant 2025 pour deuxième**.

Les discussions vives entre administration et syndicats du 3 septembre se sont continuées lors de ce COSUI, principalement autour de la levée de l'anonymat de l'auteur du signalement et la déception du module OS en l'état.

F.O.-DGFIP et les autres syndicats ont, par exemple, dénoncé dans l'outil l'**option cochée par défaut de l'anonymisation** de l'agent auteur du signalement, idem pour l'information du chef qui est cochée par défaut et qu'il faut donc décocher lorsqu'il s'agit de la personne incriminée.

Un autre bloc de récriminations porte sur l'**information**

donnée aux **représentants du personnel en formations spécialisées (FS)** dans le module de consultation qui leur est dédié.

Dans la continuité des discussions du 3/9 où le bureau CVT-D n'a pas fermé la porte à certaines évolutions, notamment celle d'élargir la consultation syndicale à l'ensemble des membres de la FS, **le DGA s'est dit favorable à lever le « précochage » de l'anonymisation.**

Le bureau CVT-D précise que dans SignalFip, la **FS de réseau aura le même niveau d'informations que les FS locales** (stats, tableau détaillé par date/service/type d'incident/nature), à l'exception du tableau des principales étapes du signalement seulement consultable en local.

Les OS demandent un ajout à l'outil pour **permettre les signalements collectifs.**

F.O.-DGFIP l'a rappelé, des **irritants demeurent**, et notamment lors d'un maintien d'**anonymisation** de l'agent déclarant où la **description de l'incident par l'agent** n'est pas accessible aux organisations syndicales.

Ces éléments sont pourtant indispensables aux représentants du personnel en FS afin d'exercer pleinement leurs prérogatives (par exemple visite de site ou droit d'enquête).

SENSIBILISATION AU DISPOSITIF DE PROTECTION FONCTIONNELLE

Sur l'intranet **Ulysse**, les agents de la DGFIP bénéficient d'**espaces numériques** consacrés à leur **protection et à**

leur sécurité ainsi qu'au dispositif de **protection fonctionnelle.**

Ainsi, le **guide de la DGAFP**, publié en mars 2024, est accessible à tous les agents. Il permet de répondre aux principales questions que se posent les agents.

Par ailleurs, les **relevés de décisions de justice** des années 2021, 2022 et 2023 seront tout **prochainement mis en ligne** afin de donner une visibilité aux agents sur les situations ayant reçu une réponse pénale suite à l'action de l'administration

L'administration continue de vouloir **faire évoluer le droit afin de pouvoir porter plainte à la place de l'agent.** Cette évolution s'inscrivait dans le projet de loi Guérini qui est mort-né.

En conclusion de ce COSUI, F.O.-DGFIP relève positivement la volonté affirmée par le DGA de continuer dans les pas de son prédécesseur et de cranter ces rendez-vous dans l'agenda social. C'est une nécessité pour nos collègues et une priorité pour la maison DGFiP.

F.O.-DGFIP déplore cependant que ce point d'étape n'ait pas pu revenir sur le problème des accueils et de la sécurité des équipes en charge de ceux-ci. Tout comme pour les huissiers et pour les géomètres, il y a encore fort à faire et nous saurons le rappeler lors du prochain COSUI.

La sécurité des agents n'est pas une option, elle reste une priorité et un préalable. Les agents n'ont pas à risquer leur vie en essayant de la gagner.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Les documents transmis pour ce 3ème COSUI dédié à la sécurité des agents doivent convaincre celles et ceux qui ne l'étaient pas encore que beaucoup reste à faire, et surtout qu'il faut un second souffle à ce grand chantier lancé après le drame de Bullecourt. Ça ne doit pas être un dossier « à suivre » comme les autres. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, quand F.O.-DGFIP a demandé de réduire le nombre de groupes de travail, celui-ci est resté. C'est une priorité, la priorité pour tous les agents.

Les concrétisations réelles et matérielles de ce grand chantier s'essouffent depuis quelques temps et ce n'est pas la période que nous venons de vivre politiquement qui a arrangé les choses. Quant à l'avenir, soyons vigilants, mais avec une pointe d'inquiétude, sur le niveau des crédits alloués à la continuation de ce chantier sécurité dans le cadre d'un PLF 2025 de tous les dangers. Avec un déficit qui pourrait plonger en 2025 à 6,2 % du PIB et alors qu'on nous annonce devoir trouver 60 milliards d'euros d'économies, continuer ces engagements devra constituer un marqueur fort du nouveau ministre.

Lors du dernier COSUI du 7 mars dernier, votre prédécesseur Antoine Magnant avait confirmé que ces rendez-vous avaient vocation à se pérenniser, en lien avec la FSR.

F.O.-DGFIP vous demande, Monsieur le Président, en votre qualité de Directeur Général adjoint, de rester dans les pas de votre prédécesseur car la sécurité des agents est un sujet majeur, loin d'être clôturé car la société ne s'est pas calmée depuis 2 ans, bien au contraire. Et la DGFiP, de par ses missions au cœur de la société, ne fait pas exception à la montée des violences et des incivilités diverses.

Même si nous ferons nos remarques au fur et à mesure de l'exploitation des fiches en séance, **F.O.-DGFIP** constate d'ores et déjà des avancées avec notamment l'adaptation du cadre juridique pour les agents de la sphère du contrôle fiscal pouvant désormais délocaliser la vérification de comptabilité dans un lieu déterminé par l'administration, le lancement de SignalFiP (même si tout n'est pas parfait) ou encore l'offre de formation revue.

Mais à coté de ces avancées, il y a encore, deux ans après, des choses à concrétiser comme par exemple la livraison des véhicules alors qu'il en reste encore 277 à livrer avant le 30 septembre sur les 477 commandés !

Concernant les gilets pare-balles, on peut légitimement s'étonner des difficultés de dotation évoquées alors que la Douane semble s'être mieux organisée.

La sécurisation de l'activité des huissiers est loin d'être terminée, nous y reviendrons en séance, mais citons déjà, par exemple, des failles relevées dans ce que vous appelez « la circulation fluide de l'information » à l'intérieur de la chaîne vérificateur-comptable-huissier, ou encore l'aberration du besoin d'une expérimentation avant de généraliser les badges VIGIK !

En ce qui concerne les géomètres, depuis le COSUI de mars, il n'y a aucune évolution. La mention du prochain plan d'action Cadastral Départemental (PACD) 2023-2025 nous interpelle. Une note d'orientations publiée le 12 juillet 2024 fixe les conditions et priorités à suivre en matière de pilotage des missions foncières et cadastrales. On en arrive donc à un PACD sans aucune limite

calendaire qui laisse un goût amer à tous les agents de la sphère.

F.O.-DGFIP constate encore une fois, avec une certaine pointe d'agacement, que dans le tableau de suivi des mesures, aucune évolution n'est proposée depuis le COSUI n°1 en matière de sécurisation des agents en charge de l'accueil.

Par exemple, quand conditionnez vous l'octroi de crédits pour une opération immobilière de rénovation ou de construction à la réalisation de chemins de fuite dans les boxes d'accueil ? L'inertie dont font preuve les directeurs locaux depuis 2010 n'est plus possible ; soyez plus coercitifs sur ce sujet , vous savez l'être sur d'autres ... mais c'est vrai que faire plier les agents est probablement plus facile !

Pour **F.O.-DGFIP**, il serait peut être aussi temps de se reposer la question du « zéro vitrage ».

Enfin, comment ne pas s'étonner des chiffres relevés dans les données statistiques sur les signalements externes ?

Citons par exemple le chiffre de 122 signalements externes au 30/7/2024 : les agents s'auto-censurent-ils ? La sensibilisation issue du drame de Bullecourt est-elle moins présente ? La société ne semble pas être devenue plus apaisée pourtant.

Sur les mesures de protection, nous nous étonnons du nombre très faible de lettre de mise en garde (19 au 31/7/24) alors qu'elles exigent très peu de formalisme et un délai de validation rapide.

Quant à la ligne « Autres préconisations », que représente-elle ?

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, **F.O.-DGFIP** lutte contre la banalisation de ce genre de COSUI. Il n'est pas comme les autres, ce n'est pas un dossier banal.

Alors que la chasse aux milliards a repris de plus belle, **F.O.-DGFIP** espère que vous réaffirmerez aujourd'hui l'engagement de ne pas raboter ces crédits là.



**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**